

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSET-FLUANS DU 20 FEVRIER 2009

PRESENTS : 9

Absents excusés :

Germaine DEMILLIERE qui donne pouvoir à André COSTANTINI
Christophe CANNELLE

Secrétaire : Josette COUETTE

Ouverture de séance 20H 30

1) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS DU 19 DECEMBRE 2008 ET DU 16 JANVIER 2009

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2009.

2) FINANCEMENT DU SDIS

Pour faire suite à la réforme du mode de financement actuel des investissements appliqués par le SDIS, les communes ont été sollicitées, par l'intermédiaire des communautés de communes, pour participer aux dépenses d'investissements et définir entre elles un mode de répartition.

Concernant la restructuration du centre de secours de Saint-Vit, il convient de répartir **la sommes de 155 609 euros**, représentant 23 % du coût TTC des travaux, entre les **16 communes** membres de la **Communauté de Communes du Val Saint-Vitois**.

Comme cela il a été délibéré en Conseil Communautaire du 28 janvier 2009, la clé de répartition de ladite subvention d'investissement prendra en compte :

- pour **50 % la population totale** de chaque commune,
- pour **50 % le taux de participation** de chaque commune au financement du SDIS.

Après avoir pris connaissance du montant de la subvention d'investissement incombant à la commune (6 226 €), **le Conseil à l'unanimité, charge le Maire de demander des explications au Président de la C.C.V.S.V et reporte sa décision au 6 mars 2009.**

3) VITRES PREAU

A la suite du bris des vitres du préau, une **déclaration de dommage** a été effectuée auprès de notre assureur GROUPAMA.

Il donne son accord pour la réalisation des travaux conformément au devis que nous lui avons fait parvenir.

Le Conseil, **à l'unanimité, donne son accord et autorise** le Maire à signer le devis pour un **montant de 621,59 euros T.T.C.**

4) AUDIT ENERGETIQUE

Le Maire informe le Conseil de la **nécessité de réaliser un audit énergétique** des 3 bâtiments communaux (mairie – école – salle communale) en conformité avec le cahier des charges type, **fourni par l'ADEME** (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie) afin d'appréhender au mieux la nature des **travaux futurs d'amélioration** pouvant être mis en œuvre.

Après consultation auprès de divers prestataires, 3 devis estimatifs nous sont parvenus, à savoir :

- BET GALLET (Besançon)	pour un montant H.T. de	2600,00
- BET PICARD & VIALA (Besançon)	pour un montant H.T. de	5040 ,00
- INGETEC'S (Lons Le Saunier)	pour un montant forfaitaire H.T.	6 800,00

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- approuve l'offre présentée par BET GALLET et s'engage à réaliser un audit énergétique conformément au cahier des charges,
- sollicite conjointement le Conseil régional et l'ADEME pour l'attribution d'une subvention, à hauteur de 70 % pour cette étude et s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- se prononce sur le financement suivant :

• Subvention 2600.00 € H.T. x 70 %	=...1820.00 €
• Emprunt ou fonds propre	=... 780.00 €

Total H.T.	2600.00 €

5) RECTIFICATION DELIBERATION DU 16 /01/09 : REFECTION PARKING

Mr le Maire informe le Conseil qu'il faut inclure une **participation pour frais divers** (publication, reprographie,...) pour un **montant de 500 euros.**

Il y a lieu d'annuler la délibération du 16 janvier 2009 et de la remplacer par la suivante :

→ **Proposition de délibération :**

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le **projet de travaux de renforcement et réfection Parking école**, dont le coût prévisionnel est de **37 478 euros hors taxes**.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité** :

- Adopte l'opération et s'engage à réaliser les travaux correspondants,
- Sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DGE des communes pour ce projet et s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Se prononce sur le financement suivant :

Subvention DGE : **37 478 € H.T.** X **25 %** (taux 2008) = **9 369,50**

Emprunts ou Fonds libres = **28 108,50**

TOTAL H.T. **37 478,00**

- S'engage à commencer les travaux dans les 2 ans suivant la date de la décision attributive de subvention et à les terminer dans les 4 ans suivant la déclaration de commencement de l'opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) VACATIONS FUNERAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-15,

Mr le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, **les opérations de fermeture du cercueil** lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas, lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps **s'effectuent en présence du Maire ou d'un adjoint**.

Ces vacations funéraires sont comprises entre **20 et 25 euros**. Elles sont fixées par le Maire après avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à des vacations funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur pour **un montant de 20 euros**.

7) PROJET D'HABITAT

Le Maire expose les propositions des différents partenaires : **Habitat 25** et la **SAREST**.

Le Conseil municipal se laisse un moment de réflexion pour voir avec la SAREST d'autres propositions.

8) DIVERS

Réforme des marchés publics

Mr le Maire informe le Conseil de la **réforme des marchés publics** notamment concernant le **seuil de 4 000 euros hors taxes**, en dessous duquel les pouvoirs adjudicateurs sont exemptés, s'ils le souhaitent, des règles de publicité et de mise en concurrence préalables, est porté à **20 000 euros hors taxes**.

Tableau de classement

Mr le Maire propose à la **commission ROUTE** de réviser le tableau de classement, datant du 11 juillet 1959, des voies communales et des chemins ruraux.

Une première ébauche concernant les voies communales a été effectuée avec la DDE.

Une journée « **entretien voirie** » est fixée le **SAMEDI 4 avril 2009 à 8 Heures devant la Mairie**.

Urbanisme

Mr le Maire fait le point sur les demandes d'urbanisme depuis **SEPTEMBRE 2008**.

PERCEPTION

A la suite du changement des statuts du Syndicat de la perception, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil nomme :

- délégué titulaire : **Martial GOUNAND**
- délégué suppléant : **André COSTANTINI**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00

Le Maire
Arnaud GROSPERRIN